

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

1 JUILLET 2013

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
2012 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES(1)

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE
PAR **MME VIRGINIE GONZALEZ MOYANO.**

—

(1) Voir Doc. n°490 (2012-2013) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Grimau, représentant de la Cour des Comptes	3
2	Réponse de la ministre	3
3	Discussion	3
4	Vote	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a examiné, au cours de sa réunion du 1er juillet(2), la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2012 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (Doc. 490(2012-2013) n°1).

1 Exposé de M. Grimau, représentant de la Cour des Comptes

Comme chaque année, la Cour a consacré un examen particulier à la situation des principaux fonds budgétaires et notamment de celui relatif au subventionnement d'actions et de mesures d'aide et de protection de la jeunesse.

Elle a d'abord à nouveau relevé l'importance des disponibilités accumulées sur ce fonds (18,3 millions d'euros au 31 décembre 2012, ce qui représente le double des recettes de cet exercice). L'examen des dépenses à la charge de ce fonds a soulevé des remarques.

En effet, parmi les dépenses imputées en 2012 figure un transfert d'un montant de 1,7 millions d'euros au profit du fonds destiné aux prêts des services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption, en méconnaissance des règles régissant le fonctionnement des fonds, qui imposent l'affectation de leurs ressources à des dépenses bien déterminées.

Par ailleurs, des dépenses rattachées à l'exercice 2012 ont été reportées à l'année 2013.

Enfin, les prévisions de recettes (11,7 millions d'euros) n'ont été que partiellement réalisées (9,0 millions d'euros).

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Bayet, Mme Gonzalez Moyano, M. Maene, Mme Saudoyer, Mme Sonnet
M. Binon
M. Daele (Président), M. Reinkin
M. Tanzilli, M. du Bus de Warnaffe (en remplacement de M. Yzerbyt)

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Huytebroeck, ministre de la Jeunesse
M. Lising, chef de Cabinet de Mme la ministre Huytebroeck
M. Peters, conseiller de Mme la ministre Huytebroeck
M. Mathieu, conseiller de Mme la ministre Huytebroeck
M. Grimau, représentant de la Cour des Comptes
M. Cordonnier, expert du groupe PS
Mme Vivier, experte du groupe MR
Mme Royen, experte du groupe cdH

2 Réponse de la ministre

La ministre constate que la Cour des comptes mentionne à la page 54 de son rapport l'évolution du fonds budgétaire consacré au subventionnement d'actions et mesures d'aide et de protection de l'aide à la jeunesse. (article de base 17.33.04.14).

La Cour souligne que les recettes ont été plus élevées que les années antérieures sans toutefois atteindre le montant indiqué au budget. La ministre signale la mise en place des actions de rattrapage du retard dans la perception des allocations familiales et des parts contributives des familles, retards que la Cour signalait fort à propos il y a quelques années. Concernant les dépenses, il y a eu quelques augmentations dues pour l'essentiel à des insuffisances de provisions budgétaires. Le fonds, dans sa gestion habituelle, sert précisément à compenser les insuffisances de crédits légaux. A défaut d'utiliser une telle technique, le fonds serait condamné à croître sans fin.

Concernant le transfert de 1,7 millions € vers le fond destiné aux prêts aux services agréés, il s'agit de mettre en place des prêts à taux zéro à destination des services qui désirent investir dans des travaux de sécurisation, de mise en conformité ou de diminution de la consommation énergétique. Cette initiative a été très bien reçue par le secteur qui doit faire des économies sur ses frais de fonctionnement et qui, grâce à cette initiative pourra accélérer ses investissements en la matière. Vu l'étroitesse du montant engagé initialement, il n'est pas impossible que dans un terme rapproché la ministre doive encore renforcer cette initiative.

3 Discussion

Le texte n'appelle aucun autre commentaire.

4 Vote

La Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse informe la Commission des Finances, de la comptabilité, du Budget et du Sport, qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2012 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim

pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse

V. GONZALES MOYANO

Le Président

M. DAELE